



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine**

Direction du Patrimoine

Service de l'Entretien du Patrimoine

## **CAHIER DES CHARGES**

---

# **REPLACEMENT DES DISJONCTEURS ET DES INVERSEURS DE SOURCES NORMAL-SECOURS MASTERPACT DE TYPE M DU BÂTIMENT R+12 DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR**

- I/ Note aux soumissionnaires
- II/ Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)
- III/ Cadre de devis quantitatif et estimatif
- IV/ Modèle de lettre de soumission

Mars 2019

## **I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES**

## **1 – AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **1.1 - Objet de l'appel d'offres**

L'appel d'offres a pour but de sélectionner une entreprise spécialisée pour le remplacement des disjoncteurs et des inverseurs de sources normal-secours Masterpact de type M des locaux du poste de transformation électrique et du Tableau Général Basse Tension (TGBT) du bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO à Dakar.

### **1.2 - Répartition des travaux**

Les prestations sont regroupées en un (01) lot unique dénommé « remplacement des disjoncteurs et des inverseurs de sources normal-secours Masterpact de type M du bâtiment R+12 du Siège de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar ».

### **1.3 - Conditions de participation**

Sont admises à participer à la présente consultation les entreprises présélectionnées par la BCEAO et celles qui auront téléchargé le présent document sur le site internet de la Banque.

### **1.4 - Contenu du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents suivants :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) ;
- le Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif ;
- le Modèle de lettre de soumission.

### **1.5 - Présentation des offres**

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- le devis estimatif daté et signé conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations, expériences professionnelles) ;
- les références du soumissionnaire et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise ;
- les fiches et notices techniques de tous les équipements proposés ;
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux.

**L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :**

<b>REPLACEMENT DES DISJONCTEURS ET DES INVERSEURS DE SOURCES NORMAL-SECOURS MASTERPACT DE TYPE M DU BÂTIMENT R+12 DU SIÈGE DE LA BCEAO A DAKAR</b>
--

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

Au centre :

**DIRECTION DU PATRIMOINE**  
**SIEGE DE LA BCEAO**  
**BP : 3108 Dakar /SENEGAL**

Dans le coin supérieur gauche :

**REPLACEMENT DES DISJONCTEURS ET DES  
INVERSEURS DE SOURCES NORMAL-SECOURS  
MASTERPACT DE TYPE M DU BÂTIMENT R+12 DU  
SIÈGE DE LA BCEAO A DAKAR**

NB : Le non respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

#### **1.6 – Monnaie de règlement**

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

#### **1.7 - Remise des offres**

Les offres devront impérativement être déposées au Siège de la BCEAO sis Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 - Dakar SENEGAL au bureau 410 de l'immeuble Tour, au 4<sup>ème</sup> étage le 16 avril 2019 à 16 heures au plus tard.

#### **1.8 - Validité des offres**

La durée minimale de validité des offres devra être de six (06) mois à compter de la date de remise des soumissions.

## **2 - EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

La non conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera sa nullité.

L'étude des offres se fera suivant les critères définis par la Commission des Marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse au regard notamment, des garanties techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à l'appel d'offres, tous les soumissionnaires en sont avisés.

L'appel d'offres a pour but de sélectionner une entreprise spécialisée pour le remplacement des disjoncteurs et des inverseurs de sources normal-secours Masterpact de type M du bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO à Dakar.

## **III/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

## **1 – OBJET DU CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de décrire les prestations relatives aux travaux de remplacement des disjoncteurs et des inverseurs de sources normal-secours Masterpact de type M au niveau du poste de transformation électrique et du tableau général basse tension (TGBT) du bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO à Dakar. A cet effet, il donne des informations sur les conditions d'organisation de l'appel d'offres, les contraintes particulières liées à l'exécution des travaux, la description des installations existantes, la consistance des prestations souhaitées, les spécifications du matériel à fournir et à installer ainsi que les conditions de réception des travaux.

## **2 – GENERALITES**

### **2.1 - Informations**

#### **2.1.1 - Interlocuteur**

Pour toutes informations complémentaires relatives à l'appel d'offres, les entreprises intéressées pourront s'adresser à la Direction du Patrimoine, aux coordonnées suivantes :

- Fax : 00 221 33 839 08 38 ;
- Email : courrier.zdpat@bceao.int.

#### **2.1.2 - Visite des lieux**

Une visite des lieux préalable à la soumission est prévue le 26 mars 2018 à 10 heures. Elle permettra d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document.

### **2.2 - Contraintes particulières du chantier**

#### **2.2.1 - Continuité du service**

En raison de l'impérieuse nécessité de continuité de services dans le Bâtiment R+12, toutes interruptions devront être soumises au Maître d'Ouvrage (BCEAO) et planifiées pour éviter tout désagrément sur lesdites installations.

En conséquence, chaque soumissionnaire devra indiquer les dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour minimiser les temps d'indisponibilité des installations.

#### **2.2.2 – Consignes de sécurité**

L'accès au périmètre de travail dans le Bâtiment R+12 sera soumis aux dispositions de sécurité de la Banque qui seront communiquées en temps opportun.

Par ailleurs, compte tenu des risques inhérents à ces travaux d'électricité, les consignes de sécurité spécifiques notamment de consignation et de déconsignation du poste devront être rigoureusement respectées. A cet égard, toutes les personnes devant intervenir sur le chantier devront disposer des habilitations électriques appropriées.

## **3 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES**

### **Installations électriques du Bâtiment R+12**

#### **3.1.1 - Poste de transformation**

- huit (08) cellules moyenne tension 36 KV
- quatre (04) transformateurs de 630 KVA/30 KV ;
- quatre (04) armoires contenant des disjoncteurs débrochables BT de protection des transformateur ;

### 3.1.2 - Local TGBT

- un (01) tableau général basse tension (TGBT) normal comprenant 3 inverseurs de sources normal-secours et différents disjoncteurs de protection des départs vers les coffrets divisionnaires ;
- un (01) tableau général basse tension comportant les disjoncteurs de protection des différents coffrets divisionnaires des installations de sécurité ;
- une (01) armoire automate programmable contenant API TSX PREMIUM qui pilote le fonctionnement des installations électriques ;
- trois (03) batteries de condensateurs (2 x 240 + 1x 140) KVARs ;
- un (01) terminal GTC de supervision.

## 4 – CONSISTANCE DES TRAVAUX ENVISAGES

Les travaux envisagés concernent notamment :

- le remplacement des quatre (4) disjoncteurs débrochables Masterpact MERLIN GERIN de protection des transformateurs du poste de Moyenne Tension (MT) du Bâtiment R+12 ;
- le remplacement de l'inverseur de sources normal-secours débrochable de l'armoire TGD2 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) du Bâtiment R+12 ;
- le remplacement de l'inverseur de sources normal-secours débrochable de l'armoire TGD3 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) du Bâtiment R+12
- le remplacement uniquement de l'inverseur secours débrochable de l'armoire TGD1 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) du Bâtiment R+12 ;
- la fourniture d'un kit de test pour les disjoncteurs à installer ;
- l'élaboration des schémas électriques à remettre à la Banque sous format papier et électronique ;
- la mise en service et la vérification du bon fonctionnement des nouveaux appareils ;
- la formation de niveau 2 sur les équipements ;
- la reprise en moins-value des équipements déposés.

### **IMPORTANT :**

- Les disjoncteurs et inverseurs à fournir devront être de même marque que l'existant ( SCHNEIDER ELECTRIC) et de dernière génération. Ils seront de type débrochable.
- Il sera privilégié l'utilisation de kit adaptateur fourni par le constructeur pour la mise en place des nouveaux équipements en lieu et place de l'existant.
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises. Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qui apparaîtraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

**NB :** Avant l'exécution des travaux, l'entreprise devra soumettre, pour validation, par la Banque, les documents ci-après :

- l'organigramme des travaux ;
- les fiches techniques et certificats de conformité du matériel à mettre en œuvre.

## 5 – NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

Les prestations seront réalisées conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations françaises en vigueur au Sénégal, notamment :

- la norme NF C 13 100 relative au poste d'abonné établi à l'intérieur d'un bâtiment et raccordé à un réseau de distribution de 2<sup>ème</sup> catégorie ;
- la norme NF C 15 100 relative aux installations électriques de basse tension ;
- les prescriptions de la société de distribution électrique du Sénégal (SENELEC).

Les matériaux et matériels proposés devront être de premier choix, récents et commercialisés au Sénégal de sorte à favoriser les opérations d'entretien.

## 6 – CARACTERISTIQUES DES DISJONCTEURS DE PROTECTION DES TRANSFORMATEURS A REMPLACER

- Localisation : Poste de transformation électrique du Bâtiment R+12
- Dénomination : TR1 / TR2 / TR3 / TR4
- Nombre : 04
- Marque : MERLIN GERIN
- REF : Disjoncteur Masterpact M10NI (débrochable)
- Ui : 1000V
- Fréquence : 50/60 Hz
- Ue : 380/440 V – 480/690 V
- Icu : 40 kA
- Ics : 40 KA
- Icw : 40 kA – 0.5 s
- Déclencheur : STR 38 S – In 1000A

## 7 – CARACTERISTIQUES DES INVERSEURS A REMPLACER

### 7.1 – Inverseur de l'armoire TGD2 du tableau Générale Basse Tension (TGBT)

#### Interrupteur Normal :

- Dénomination : IG4
- Marque : MERLIN GERIN
- REF : interrupteurs Masterpact M10NI (débrochable)
- Ui : 1000V
- I: 1000A
- Fréquence : 50/60 Hz
- Ue : 690 V
- Icw : 30 kA – 1 s
- Déclencheur : STR 08 I – In 1000A



**Interrupteur Secours :**

- Dénomination : IG5
- Marque : MERLIN GERIN
- REF : interrupteurs Masterpact M32HI (débrochable)
- $U_i$  : 1000V
- Fréquence : 50/60 Hz
- $U_e$  : 690 V
- $I_{cw}$  : 75 kA – 1 s
- Déclencheur : STR 08 I –  $I_n$  3200 A

**7.2 – Inverseur de l'armoire TGD3 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) :****Interrupteur Normal :**

- Dénomination : IG6
- Marque : MERLIN GERIN
- REF : interrupteurs Masterpact M10NI (débrochable)
- $U_i$  : 1000V
- $I$  : 1000A
- Fréquence : 50/60 Hz
- $U_e$  : 690 V
- $I_{cw}$  : 30 kA – 1 s
- Déclencheur : STR 08 I –  $I_n$  1000A

**Interrupteur Secours:**

- Dénomination : IG7
- Marque : MERLIN GERIN
- REF : interrupteurs Masterpact M10NI (débrochable)
- $U_i$  : 1000V
- Fréquence : 50/60 Hz
- $U_e$  : 690 V
- $I_{cw}$  : 30 kA – 1 s
- Déclencheur : STR 08 I –  $I_n$  1000A

**7.3 – Armoire TGD1 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) :****Interrupteur Secours (uniquement) :**

- Dénomination : IG3
- Marque : MERLIN GERIN
- REF : interrupteurs Masterpact NW20 HA (débrochable)

- $U_i$  : 1000V
- $U_{imp}$  : 12 kV
- $U_e$  : 690V
- Fréquence : 50/60 Hz
- $I_{cw}$  : 50 kA – 1 s
- $I_{cm}$  : 105 kA peak
- $I_{th}$  : 2000 A
- Déclencheur : STR 08 I –  $I_n$  2000A

## 8 – MÉTHODOLOGIE DE REMPLACEMENT DES APPAREILS

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité de la fourniture de l'énergie électrique dans le Bâtiment R+12, les entreprises devront proposer dans leurs offres, les solutions techniques envisagées lors du remplacement des appareils.

Les travaux nécessitant une coupure générale de l'électricité seront programmés en relation étroite avec le Maître de l'Ouvrage.

**NB** : l'entreprise devra prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucun dommage ou préjudice ne soit causé sur les installations existantes. Elle supportera la responsabilité entière des dégâts que ses intervenants pourraient occasionner pendant les travaux ainsi que les frais de remise en état.

## 8 – RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE DES TRAVAUX

Les réceptions provisoire et définitive des travaux se font sur demande de l'Entrepreneur.

Lors des visites pour la réception provisoire, il sera établi un constat de l'état des installations électriques notamment pour attester que les travaux ont été exécutés conformément au descriptif, aux instructions du Maître de l'Ouvrage et aux normes prescrites.

Si les travaux ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières et s'il n'a été relevé aucun défaut sur la qualité des matériaux, pièces et appareils en faisant partie, ou à leur mise en œuvre, la réception provisoire sera prononcée par le Maître de l'Ouvrage. La liste des réserves émises sera communiquée à l'entreprise en vue de leur levée pendant la période déterminée.

Dans le cas contraire, cette réception sera ajournée. Elle ne pourrait être prononcée que lorsque toutes les conditions seront remplies.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeurera responsable du bon état, des nouveaux équipements.

La réception définitive des travaux sera prononcée un an après la réception provisoire si aucune réserve ne subsiste sur les prestations. Elle sera sanctionnée par un procès-verbal de réception définitive attestant la bonne qualité des travaux.



### III/ CADRES DE DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS (A TITRE INDICATIF)

Le présent cadre quantitatif est un minimum, le soumissionnaire pourra l'enrichir des éléments qu'il estimera indispensables pour les travaux envisagés afin d'accroître le niveau de sécurité ou d'apporter des éléments normatifs qui n'auraient pas été explicitement indiqués dans le présent cahier des charges.

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT-HDD (F CFA)	Prix total HT-HDD (F CFA)
Remplacement des disjoncteurs Masterpact M10NI de protection des transformateurs du Poste de transformation électrique du Bâtiment R+12	4		
Remplacement de l'inverseur normal-secours de l'armoire TGD2 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) du Bâtiment R+12	1		
Remplacement de l'inverseur normal-secours de l'armoire TGD3 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) du Bâtiment R+12	1		
Remplacement de l'interrupteur secours (uniquement) de l'armoire TGD1 du tableau Générale Basse Tension (TGBT) du Bâtiment R+12	1		
Accessoires de pose et de raccordements (à détailler)	Ens		
Fourniture d'un kit de test pour les disjoncteurs	1		
Main d'œuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouveaux équipements et la formation de niveau 2	FF		
Reprise en moins-value des équipements déposés	FF		
<b>MONTANT TOTAL HT/HDD (FCFA)</b>			

## **IV/ MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION**

## LETTRE DE SOUMISSION

### APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES DISJONCTEURS ET DES INVERSEURS NORMAL-SECOURS MASTERPACT DE TYPE M DU BÂTIMENT R+12 DU SIEGE DE LA BCEAO A DAKAR

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour le remplacement des disjoncteurs et des inverseurs normal-secours Masterpact de type m du Bâtiment R+12 du Siege de la BCEAO A DAKAR.
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :
  - 1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de ***[Montant en chiffres et en lettres]*** ;
  - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de signature du marché ;
  - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des Prescriptions Techniques et Particulières suivant les règles de l'art ;
  - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres ;
  - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°*[numéro de compte]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

*[Nom et Prénoms]*